



Lamm
Les Amis du Musée de la Mer

Conférence

Participation aux frais : 5 € (Entrée libre pour les membres LAMM). Adhésion association : 40€/an. Couple : 70 €/an.

LA MER, LES PIRATES ET LE DROIT

par **Benoît LE GOAZIOU**

Avocat au Barreau de Paris

Cité de l'Océan, Biarritz, Mercredi 5 octobre 2022 à 18h30

Cette conférence a pour ambition de présenter différentes criminalités que subissent les activités maritimes et parfois les acteurs de la mer, notamment les « Gens de mer ». Elles sont le fait de personnes ou de structures, sinon d'Etats, qui savent agir en toute impunité dans l'irrespect total des lois internationales ou de l'Etat riverain. Souvent, leur capacité d'action découle des insuffisances des moyens de contrôle déployés pour faire respecter le Droit de la mer, là où il doit s'appliquer. Dans cet espace maritime non maîtrisé, en dépit des accords multiples qui tentent de le civiliser, les domaines d'effraction et d'infractions sont innombrables. Ils vont de la piraterie classique portant sur les navires, les marchandises ou l'exploitation illégale des zones de pêche, en passant par le trafic des êtres humains, notamment celui des migrants, ou celui des armes et des drogues, aux menaces particulières pesant sur la sécurité des navires ou des installations en mer, parfois des ports eux-mêmes, et, bien sûr, aux risques de pollution majeure des côtes comme du grand large ou des abysses.

Faire respecter le Droit dans ce système complexe et inter-dépendant à l'échelle du globe, en ménageant les intérêts divergents des entreprises et les objectifs stratégiques des Etats tout en protégeant la « liberté de la haute mer », concept qui devient de plus en plus ambigu, s'avère une tâche difficile et cependant urgente autant qu'essentielle pour limiter les drames, la vulnérabilité économique ou technologique, et les désastres écologiques.

Biographie de Benoît LE GOAZIOU

Commissaire de la Marine nationale pendant trente ans, Benoît LE GOAZIOU a embarqué à bord de navires de guerre, navigué outre-mer, servi en état-majors, exercé en préfecture maritime, dirigé la mission du ministère de l'environnement pour la création du parc marin d'Iroise, assisté l'ambassadeur de France au Maroc, enseigné dans les écoles de la marine... Dans toutes ces fonctions, son activité essentielle a été le conseil juridique maritime, au profit du commandement, des préfets maritimes, du délégué du gouvernement pour l'Action de l'Etat en Mer (AEM) aux Antilles ou des autorités du ministère de l'environnement et du ministère des affaires étrangères.

En 2014, il choisit d'exercer à titre libéral en tant qu'avocat, se consacrant au conseil juridique maritime et portuaire. A ce titre, il propose aux entrepreneurs, aux particuliers, aux collectivités locales ou à des confrères, son expertise juridique, nourrie de trente ans de cas pratiques maritimes et d'expérience des administrations impliquées dans l'Action de l'Etat en Mer.

Il assure par ailleurs les responsabilités d'administrateur de l'entreprise Société Ouest France, et la présidence du conseil de surveillance de la société INFOMER, spécialisée dans la presse maritime, qui regroupe les titres suivants : *Le Marin, Chasse-Marée, Voile et voiliers, Marines et forces navales*. Il contribue également à l'organisation des *Assises de l'économie de la mer*.



Plateau de l'Atalaye – 64200 Biarritz - Tel : 0559223334

contact@amisdumuseedelamer.fr 0645813055 www.amisdumuseedelamer.fr